



Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 30

Absents : 3

Pouvoirs : 3

Votants : 33

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 24 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le 24 juin à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 juin 2024, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

**Étaient présents :**

Fabrice ROUSSEL  
Katell ANDROMAQUE  
Jean-Noël LEBOSSE  
Noelle CORNO  
Laurent GODET  
Muriel DINTHEER  
Philippe LE DUAULT  
Camille BRANCHEREAU  
Laurent BREZAC  
Laurence RANNOU  
Viviane CAPITAINE  
Frédéric CHATELLIER  
Claude LEFORT  
Denis BRIANT  
Jean-Pierre GUYONNAUD

Anne OLIVIER  
Eric NOZAY  
Nathalie LEBLANC  
Sylvie LAJEANNE  
Isabelle LE HEIN  
Martin MOTTET  
Oscar NAVARRO  
Charlotte PERCHER  
Erwan BOUVAIS  
Annie LE GAL LA SALLE  
Christophe BOUVIER-BRAULT  
Myriam BASOSILA MBEWA  
Christian GUILLEMINEAU  
Bénédicte de LANTIVY  
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents excusés :**

Marc FLEURY, Philippe RODRIGUES, Thérèse TRESPEUCH.

**Avaient donné procuration**, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Marc FLEURY à Oscar NAVARRO, Philippe RODRIGUES à Katell ANDROMAQUE, Thérèse TRESPEUCH à Denis BRIANT.

**M. Oscar NAVARRO a été élu Secrétaire de Séance.**

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET VILLE****DL\_2024\_06\_35**

Madame CORNO expose :

La Décision Modificative n°1 (DM1) au budget principal de la Ville s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

26 244,00 €	pour la section de fonctionnement
47 750,00 €	pour la section d'investissement

La décision modificative vise à :

**- Dépenses de fonctionnement :**

- Modifier pour un montant de 12 000 € les inscriptions budgétaires liées aux provisions pour CET (compte épargne temps) et créances douteuses traitées dans le budget primitif 2024 comme des provisions budgétaires au lieu de provisions semi-budgétaires (Transfert des inscriptions d'ordre vers des opérations "Réelles", à titre exceptionnel pour l'année 2024).

- Réaffecter la somme de 837 € du budget affecté à la bibliothèque vers le service Ressources Humaines (chapitre 012 masse salariale) afin de couvrir une dépense portant sur le recrutement d'un intermittent du spectacle pour la "Nuit de la lecture".

- Diminution de 14 000 € des dépenses de fonctionnement suite au changement de solution technique concernant la desserte en électricité du terrain de stabilisation du public Roms

**- Recettes de fonctionnement :**

- Inscrire le FCTVA perçu en 2024 au titre des dépenses de fonctionnement 2023 pour la somme de 26 244 €

**- Dépenses d'investissement :**

- Dépense supplémentaire de 14 000 € inscrite au BP 2024 en section de fonctionnement concernant la desserte en électricité du terrain de stabilisation du public Roms vers la section d'investissement car il s'avère que la desserte peut se réaliser par des travaux de renforcement du réseau en lieu et place de la location d'un groupe électrogène qui était prévue initialement. La solution technique proposée par ENEDIS a été connue après le vote du budget 2024.

- Inscrire un crédit supplémentaire de 33 750 € afin de couvrir l'appel de fonds 2024 relatif au capital social de la SPL ERDRE CENS CHEZINE (projet de construction d'une cuisine centrale) et compléter le report 2023 sur le budget primitif 2024 de 157 500 € (l'appel de fonds 2024 étant fixé par délibération présentée par le secteur Restauration scolaire au Conseil Municipal de juin 2024 à hauteur de 191 250 €).

**Recettes d'investissement :**

- Inscrire une recette supplémentaire de 19 506 € au titre du FCTVA perçu sur les dépenses d'investissement 2023.

L'équilibre de cette décision modificative est fait via le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour 40 244 € ainsi que l'inscription de nouvelles recettes (19 506 €).

Vu l'avis de la Commission Ressources du 10 juin 2024 ;

**Le Conseil Municipal à la majorité par 26 voix pour et 7 contre (Erwan BOUVAIS, Annie LE GAL LA SALLE, Christophe BOUVIER-BRAULT, Myriam BASOSILA MBEWA, Christian GUILLEMINEAU, Bénédicte de LANTIVY, Sébastien ROUSSEL) :**

1. **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 au budget principal de la Ville annexée à la présente délibération ;
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,  
Le secrétaire de séance



OSCAR NAVARRO



Pour extrait certifié conforme,  
Monsieur le Maire,



FABRICE ROUSSEL



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à partir de la date soit de transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.  
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

---

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET VILLE****DL\_2024\_06\_35**

---

Madame CORNO expose :

La Décision Modificative n°1 (DM1) au budget principal de la Ville s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

26 244,00 €	pour la section de fonctionnement
47 750,00 €	pour la section d'investissement

La décision modificative vise à :

**- Dépenses de fonctionnement :**

- Modifier pour un montant de 12 000 € les inscriptions budgétaires liées aux provisions pour CET (compte épargne temps) et créances douteuses traitées dans le budget primitif 2024 comme des provisions budgétaires au lieu de provisions semi-budgétaires (**Transfert des inscriptions d'ordre vers des opérations "Réelles", à titre exceptionnel pour l'année 2024**).
- Réaffecter la somme de 837 € du budget affecté à la bibliothèque vers le service Ressources Humaines (chapitre 012 masse salariale) afin de couvrir une dépense portant sur le recrutement d'un intermittent du spectacle pour la "Nuit de la lecture".
- Diminution de 14 000 € des dépenses de fonctionnement suite au changement de solution technique concernant la desserte en électricité du terrain de stabilisation du public Roms

**- Recettes de fonctionnement :**

- Inscrire le FCTVA perçu en 2024 au titre des dépenses de fonctionnement 2023 pour la somme de 26 244 €

**- Dépenses d'investissement :**

- Dépense supplémentaire de 14 000 € inscrite au BP 2024 en section de fonctionnement concernant la desserte en électricité du terrain de stabilisation du public Roms vers la section d'investissement car il s'évère que la desserte peut se réaliser par des travaux de renforcement du réseau en lieu et place de la location d'un groupe électrogène qui était prévue initialement. La solution technique proposée par ENEDIS a été connue après le vote du budget 2024.
- Inscrire un crédit supplémentaire de 33 750 € afin de couvrir l'appel de fonds 2024 relatif au capital social de la SPL ERDRE CENS CHEZINE (projet de construction d'une cuisine centrale) et compléter le report 2023 sur le budget primitif 2024 de 157 500 € (l'appel de fonds 2024 étant fixé par délibération présentée par le secteur Restauration scolaire au Conseil Municipal de juin 2024 à hauteur de 191 250 €).

**Recettes d'investissement :**

- Inscrire une recette supplémentaire de 19 506 € au titre du FCTVA perçu sur les dépenses d'investissement 2023.

L'équilibre de cette décision modificative est fait via le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour 40 244 € ainsi que l'inscription de nouvelles recettes (19 506 €).

**Vu l'avis de la Commission Ressources du 10 juin 2024 ;**

**Après avoir entendu ce rapport, il est proposé au Conseil Municipal :**

- 1. D'APPROUVER la Décision Modificative n°1 au budget principal de la Ville annexée à la présente délibération ;**
- 2. D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**